

Présentation des cours

Enseignant culturel musical Dominique POUILHE

Cours particulier :

Le cours particulier permet d'acquérir les techniques pour pouvoir faire sonner son instrument et interpréter des œuvres musicales quelque soit le style. Il permet de développer le sens musical. Il permet de trouver et de maîtriser le matériel musical (partition, audio et imitation). L'élève acquiert de l'autonomie et de la confiance. Cela permet au fil des années, de prendre du plaisir.

Cours de groupe :

> Éveil Musical (4/5 ans) :

Activité permettant à l'enfant, au cours de différents ateliers de développer :

- l'attention par l'écoute
- la reproduction par la manipulation d'instruments
- la créativité en suivant des consignes
- la motricité en rythme

> Découverte Musicale (6/8 ans) :

Activité permettant les mêmes ateliers que l'éveil musical, mais en apprenant l'autonomie par la lecture de signes, indiquant les consignes.

Également, apprendre à faire des choses différentes ensemble.

> Formation Musicale (à partir de 7 ans élèves instrumentistes, 9/10 ans sans instruments) :

Activité permettant aux élèves de maîtriser plus rapidement la lecture de notes, de rythmes, former l'oreille à l'écoute des accords, la reconnaissance des instruments et des styles, de faire de la musique dans un groupe instrumental et vocal dès la première année d'instruments.

Cette activité s'adresse aussi aux élèves qui veulent commencer la musique, mais n'ont pas choisi un instrument.

> Groupe vocal (8/11 ans et 12/15 ans) :

Activité qui s'adresse aux élèves voulant chanter, le cours particulier peut-être inadapté et la chorale encore trop complexe.

Chanter des chants à une ou deux voix avec une mise en mouvement, dans le style « kids united » par exemple.

> Atelier percussions (à partir de 8 ans) :

Apprendre le rythme en groupe en utilisant les instruments de percussions (grosse caisse, caisse claire, cymbales et tom...). C'est une alternative à la batterie et pour démarrer en douceur la batterie.

> Groupe instrumentaux (enfants, adolescent.e.s, adultes à partir de 3 ans pratique instrumentale) :

Sous la direction artistique du/de la professeur,

Faire de la musique ensemble, chansons et pièces instrumentales. Répertoire libre.

> Chorale (à partir de 16 ans) :

Sous la direction artistique du/de la chef.fe de chœur,

Chanter à plusieurs voix des chansons ou autres pièces vocales, possible de mise en mouvement.